



association des praticiens du droit des marques et des modèles

Paris, le 18 décembre 2020,

Chers Amis,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à notre **Assemblée Générale Annuelle qui sera entièrement dématérialisée le :**

Jeudi 21 janvier 2021 à 16h30

Compte-tenu de la crise sanitaire, vous pourrez donc **voter par voie électronique dès le lundi 18 janvier et jusqu'au jeudi 21 janvier à 15H00.**

Les résultats des votes seront annoncés lors de l'Assemblée Générale en Zoom.

Les liens de vote vous seront adressés le lundi 18 janvier au matin.

Les documents de l'ordre du jour seront disponibles sur le site de l'APRAM. Vous pourrez poser toute question en adressant un email à secretariat@apram.com à laquelle une réponse sera apportée dans les meilleurs délais.

L'Assemblée Générale ne pouvant valablement délibérer que si le quorum, fixé à 285 membres, est atteint, votre participation au vote est donc essentielle. A défaut, il faudra organiser une nouvelle Assemblée Générale.

L'ordre du jour sera le suivant :

- rapport d'activité par le Président et les Vice-présidents;
- rapport de la Commission de Trésorerie;
- rapport du Trésorier, quitus, approbation de la cotisation 2021;
- rapport des Présidents de Commissions;
- élections au Conseil d'Administration.

Edouard Fortunet et Nicolas Moreau, dans le collège Avocats, Delphine Rullier et Delphine Kaufmann, dans le collège Industrie et Kristell Erout dans le collège Conseils, sont rééligibles pour un 2ème mandat.

Suite à la démission d'Amandine Doat, dans le collège Industrie ainsi que l'expiration des mandats de Delphine de Chalvron dans le collège Industrie, Marie Fabregat dans le collège Avocats et Julien Delucenay dans le collège Conseils, sont à pourvoir :

- 2 mandats dans le Collège Industrie,
- 1 mandat dans le Collège Avocats,
- 1 mandat dans le Collège Conseils

Si vous désirez faire acte de candidature, nous vous remercions de le faire, auprès de notre Secrétaire : Nicolas Moreau, par mail à nmoreau@bignonlebray.com , **avant le 1er janvier 2021 minuit.**

Nous vous remercions de bien vouloir **confirmer en ligne dès que possible votre participation à l'Assemblée Générale qui aura lieu en zoom le 21 janvier à 16H30**

Comme vous le savez, seuls les membres actifs à jour de leur cotisation 2020 sont admis à participer à l'Assemblée Générale.

Nous vous souhaitons de très bonnes fêtes de fin d'année.

Emmanuelle Incollingo,
Présidente APRAM